RAPPORT SUR LES RESULTATS DU GPE 2015-2016 : PRINCIPALES CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION

1. INTRODUCTION

Le rapport 2016 sur les résultats du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a permis une meilleure compréhension des progrès réalisés par le Partenariat par rapport à ses trois buts d'ensemble, et aux cinq objectifs fixés au niveau mondial et au niveau des pays individuels. Cette note en résume les principales conclusions et les enseignements à tirer. Elle présente également des propositions d'amélioration.

2. APERCU DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET MESURES

2.1 Les sections ci-dessous discutent des réalisations et possibilités d'amélioration dans chaque domaine de résultats.

Buts du Partenariat : apprentissage, équité, efficacité et efficience du système

2.2 L'un des principaux buts du Partenariat vise l'amélioration des résultats de l'apprentissage. 65 % des pays en développement partenaires (PDP), pour lesquels des données sont disponibles, ont enregistré une amélioration des résultats de l'apprentissage, ce qui montre que les améliorations sont possibles, y compris dans les conditions les plus difficiles. C'est un enseignement encourageant.

Cependant, seulement un tiers des PDP disposent de données solides sur l'apprentissage. Pour combler cette lacune importante dans les données sur l'apprentissage, et pour renforcer les capacités nécessaires aux évaluations de l'apprentissage, le GPE a introduit une condition plus stricte selon laquelle tous les pays qui ne disposent pas de systèmes de données fiables (y compris pour les évaluations de l'apprentissage) doivent inclure de tels éléments dans leur requête de financement ESPIG auprès du GPE. Le GPE a également lancé son initiative d'Evaluation pour l'apprentissage (*Assessment for Learning* - A4L) en 2017, permettant de renforcer les capacités voulues pour obtenir de meilleurs systèmes d'évaluation nationaux. En outre, le GPE travaille directement avec les pays sur leurs plans sectoriels de l'éducation (PSE) et, par le biais des financements de la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation (ESPIG), il travaille au renforcement des systèmes d'évaluation de l'apprentissage, et de collecte et traitement des données. Le travail est en cours pour identifier les pays préparant un PSE ou un ESPIG afin de privilégier la qualité des systèmes de données, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage et le renforcement des systèmes d'évaluation émergents.

Les données montrent également que davantage d'enfants terminent leur scolarité au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire, et que le Partenariat atteint ses objectifs de parité entre sexes chez les enfants qui achèvent cette scolarité. Pourtant, ces mêmes objectifs ne sont pas atteints par les enfants qui abandonnent en cours de scolarisation aux niveaux précités. L'accès en pré-primaire ne s'est pas amélioré non plus. Pour traiter la question de l'accès au pré-primaire et pour se concentrer sur l'éducation de la petite enfance, le Partenariat poursuivra sa collaboration avec les pays afin d'inclure l'égalité entre sexes et l'éducation de la petite enfance dans les plans sectoriels, et

lorsque c'est prévu, inclure es composantes EPPE (éducation et protection de la petite enfance) et égalité entre sexes dans les financements de mise en œuvre. Le GPE a lancé deux initiatives complémentaires au niveau national en 2017 : l'initiative BELDS (Better Learning and Development at Scale - Meilleur apprentissage et développement à grande échelle) pour améliorer les capacités à planifier un apprentissage précoce de qualité, et la Stratégie pour l'égalité entre sexes, pour améliorer les capacités de planification sectorielle incluant ces questions d'égalité.

Le Partenariat a fait d'excellents progrès en efficacité et efficience du système, et atteint les étapes fixées pour 2016 dans le ratio enseignant/élèves, et dans la fourniture de données sur les PDP à l'Institut de statistiques de l'UNESCO. Les progrès ont été particulièrement marqués dans le financement national où la majorité des pays en développement partenaires ont soit augmenté leurs dépenses, soit maintenu les dépenses sectorielles à 20 % ou plus du budget de l'Etat. Néanmoins, certains aspects essentiels du système doivent être améliorés : le ratio enseignant/élèves, l'équité dans les allocations d'enseignants, le taux d'abandon et de redoublement. Le Partenariat cherchera donc à renforcer l'efficacité et l'efficience du système en accordant davantage de soutien à la planification sectorielle et à la mise en œuvre, comme discuté sous les objectifs au niveau national.

Les buts d'ensemble du Partenariat seront longs à concrétiser, avec des investissements et des améliorations à long terme dans la planification sectorielle et la mise en œuvre. De plus, pour inciter à l'obtention de bons résultats, 30 % des allocations de financement pour la mise en œuvre sont attribués selon les objectifs atteints en apprentissage, équité et efficience. Le Partenariat prévoit un renforcement de ses approches programmatiques, ainsi que le déploiement de solutions adaptées au contexte de chaque pays (voir ci-après). Dans l'intervalle, il est vraisemblable que des variations dans les échantillons annuels et la disponibilité des données affectent les résultats annuels.

Objectifs stratégiques – au niveau des pays

2.3 La Théorie du changement du GPE avance l'idée selon laquelle, au niveau des pays, des plans sectoriels de l'éducation de qualité (PSE), préparés et appliqués avec la participation des parties concernées, et soutenus par un financement efficace et efficient, permettront l'utilisation de stratégies adéquates pour atteindre les buts d'ensemble du Partenariat. Les réalisations dans ces objectifs au niveau des pays sont largement sous contrôle du Partenariat.

Le GPE est le plus grand bailleur de fonds des PSE, et, à partir de 2016, plus de la moitié des PSE et des plans de transition de l'éducation (PTE) financés par le Partenariat ont satisfaits aux exigences de qualité du Partenariat des années de référence 2014 et 2015. Tous les plans sont basés sur ces analyses et visent à redresser les inégalités et disparités des systèmes éducatifs. La qualité des examens sectoriels conjoints, les mécanismes favorisant la participation de toutes les parties prenantes, et la responsabilité mutuelle, se sont améliorés au fil du temps. Cependant, moins de la moitié des pays du GPE bénéficiaient de la participation de la société civile et des organisations d'enseignants au sein de leurs groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE).

Le Partenariat progressera dans la réalisation de ces deux objectifs. L'un des domaines de progrès reposera sur une utilisation cohérente des données afin d'identifier les priorités sectorielles, d'élaborer des plans opérationnels et de mener des examens sectoriels conjoints. Le GPE a étoffé ses procédures d'assurance qualité, et dans le cadre de ce travail, est en train d'examiner les stratégies des pays en matière de données. Une solide stratégie pour les données sera requise dans toute requête de financement. Le GPE a également testé dans deux pays les lignes directrices favorisant une analyse sectorielle inclusive, et, après examen de ce test pilote, élargira la procédure à l'ensemble du partenariat. Dans l'ensemble, les PSE et plans transitoires approuvés devront respecter ces normes. L'autre domaine d'amélioration concerne la nécessaire participation de toutes les parties prenantes importantes dans les GLPE. Le GPE relancera l'engagement des parties prenantes dans

son futur travail sur le Plaidoyer et la responsabilité sociale, fournira des orientations fondées sur la recherche et améliorées pour les examens sectoriels conjoints, et préparera une boîte à outils destinée à faciliter les pratiques efficaces des GLPE. Ces deux axes d'amélioration seront terminés en 2018.

Le GPE s'est engagé à soutenir les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs plans sectoriels. Pour réaliser l'objectif d'un financement efficace et efficient, les financements de mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation (ESPIG) sont concentrés sur les pays dont les besoins sont les plus pressants, spécialement pour les contextes nationaux difficiles. Les pays doivent améliorer leur planification, leurs systèmes de données et leur financement national de l'éducation. Ils recevront 30% de leur allocation lorsqu'ils auront atteint les objectifs fixés d'amélioration en équité, apprentissage et efficacité. Les financements ESPIG apportent un soutien non négligeable à l'évaluation de l'apprentissage et aux systèmes de données, étant donné leur importance pour mesurer l'apprentissage et pour élaborer des plans sectoriels robustes. Toutefois, deux sujets restent préoccupants : la livraison dans les délais des composantes du financement planifié (construction de salles de classe notamment), et le nombre croissant de financements qui tardent à être mis en œuvre. Le GPE identifiera les raisons des retards et abordera les questions concernant la mise en œuvre du programme avec les agents partenaires, en insistant sur la réalisation de plans plus réalistes, avec un meilleur suivi de la mise en œuvre. En outre, le GPE appliquera une démarche fondée sur les risques pour les requêtes futures, à l'aide d'un cadre des risques opérationnels. Le GPE se penche aussi sur la manière de moduler le financement variable afin d'encourager les pays à s'engager davantage dans l'obtention de résultats.

En dernier lieu, le Secrétariat utilisera également des données nationales ventilées, et les évaluations à venir pour déterminer les améliorations à introduire.

Objectifs stratégiques – au niveau mondial

2.4 Les objectifs au niveau mondial concernent la meilleure exploitation financière et organisationnelle du Partenariat, pour poursuivre dans la direction voulue et obtenir les impacts souhaités.

Le Partenariat est sur la bonne voie concernant la diversification de ses bailleurs de fonds et la sécurisation des accords signés, grâce à l'utilisation de mécanismes de co-financement, et concernant les questions de financement national. Le Partenariat s'est fixé des objectifs ambitieux pour la reconstitution des ressources de 2018. Il a également adopté un nouveau cadre de financement et d'octroi de fonds qui diversifie sa capacité à obtenir plus de ressources pour l'éducation.

L'un des domaines d'amélioration concerne l'alignement. En effet, moins d'un tiers des financements de mise en œuvre sont correctement alignés aux systèmes nationaux. Les données ventilées montrent que, si tous les financements sont alignés aux PSE, les systèmes comptables nationaux et les comptes des recettes principales sont bien moins utilisés dans les financements non alignés. Les financements dans les pays fragiles et touchés par des conflits sont moins fréquemment alignés. La recherche et des analyses sur cette harmonisation nécessaire sont en cours pour mieux comprendre les sujets, et offrir de meilleurs conseils à cet égard aux agents partenaires.

Le Partenariat a augmenté son efficacité organisationnelle de différentes manières, tout en maintenant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat à moins de 4% du total des dépenses de l'exercice 2016. Le Secrétariat a donné la priorité aux activités directement liées aux pays dans ses plans de travail et budgets. Le Partenariat a affiné ses procédures en matière d'assurance qualité, de gestion des risques et de supervision financière. Il a également renforcé la livraison de produits de la connaissance et d'évaluation importants. Une étude sur les pays en développement, au niveau des

pays, suggère cependant qu'il soit utile de clarifier les rôles et responsabilités au niveau national. Pour ce faire, le GPE accentuera son rôle de conseil sur les rôles et responsabilités de tous les partenaires, y compris les agents de financement, les agents de coordination, et les membres des GLPE au niveau des pays, et ce, dès maintenant et jusqu'en 2018. Enfin, le Comité des financements et des risques du Conseil discutera, en octobre 2017, d'un projet de cadre « rapport qualité-prix » centré sur la conjoncture, l'efficacité et l'efficience.

3. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ETAPES

3.1 Le rapport sur les résultats démontre les progrès satisfaisants réalisés par le Partenariat par rapport à ses objectifs. Il souligne également les domaines qui requièrent davantage d'investissements : l'élaboration et l'utilisation de systèmes qualitatifs d'évaluation de l'apprentissage, la collecte et l'utilisation de données et de données factuelles, des améliorations aux processus sous-tendant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans sectoriels (y compris l'alignement dans les systèmes nationaux), la fourniture d'un financement de qualité dans les délais voulus, et une aide à toutes les parties prenantes pour qu'elles comprennent bien leurs rôles et responsabilités et s'investissent.

3.2 Le GPE lance des mesures d'amélioration en fonction des conclusions du rapport sur les résultats. Le Partenariat est en train de préparer des actions ciblées pour traiter les questions d'organisation et de programme (comme des investissements dans les programmes pour la petite enfance, et le bon calendrier des financements). Les améliorations doivent être faites prudemment en tenant compte des difficultés des pays individuels, en partant des données au niveau national, du suivi et d'une connaissance approfondie des évaluations à venir. Ce travail a démarré en 2017.

4. CONTACT:

Nidhi Khattri à nkhattri@worldbank.org pour de plus amples informations.